

## **Incapable de légitimer RIALTO Memo, la Direction passe en force**

Pour imposer RIALTO Memo, avatar de RIALTO Investigations, la Direction n'a reculé devant rien. Les nombreuses lourdeurs et contraintes techniques de l'application, son absence de plus-value réelle ont régulièrement été dénoncées par les organisations syndicales. Malgré cela, la Direction persiste et signe : il faut sauver le soldat RIALTO Memo. Et pourtant, la DVNI, vaisseau-amiral du contrôle fiscal sera épargnée par cette application, dont l'objectif affiché est de répondre à l'exigence de traçabilité de la Cour des Comptes. Est-ce à croire que cette obligation ne s'applique qu'aux contrôles menés par les DIRCOFI et DDFiP ? Comprenez qui pourra...

Bien que le Comité d'Hygiène et Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) d'Ille-et-Vilaine ait donné un avis défavorable au déploiement de cette application, ainsi que cela a été le cas dans les quelques CHSCT qui ont pu débattre du sujet, des menaces de sanctions disciplinaires ont été proférées à l'intention des agents boycotteurs. Certes, la DIRCOFI Ouest n'a pas atteint les 75 % de boycotteurs de la DIRCOFI Rhône-Alpes-Bourgogne, pour autant le boycott n'était pas marginal dans notre DIRCOFI, eu égard à l'énergie déployée par la Direction pour le casser.

C'est en raison de leur grande implication professionnelle que des agents ont refusé d'utiliser une application informatique qui tend à limiter leur travail à une simple validation d'axes prédéfinis et bientôt, à justifier systématiquement de l'absence de rectification, y compris sur des axes qui n'auront pas été identifiés en amont. La façon dont la Direction s'est comportée, en menaçant les agents de faute professionnelle et en les culpabilisant, dans une absence permanente de dialogue, laissera des traces pour longtemps vis-à-vis d'agents très impliqués dans leur travail.

Dans ces conditions, nous considérons, en conscience, que notre responsabilité et notre mandat, en tant qu'organisation syndicale, est de protéger impérativement les agents et donc de ne pas les exposer à des représailles et à des mesures de nature disciplinaire, dont la portée en ses temps de périls pour le statut des Fonctionnaires est difficilement prévisible, surtout pour ceux qui ont encore de nombreuses années à travailler pour la DGFIP.

Il est hors de question que quiconque reçoive une note de service alors qu'il a toujours fait son travail consciencieusement ! Toutefois, personne n'est dupe et l'administration doit bien comprendre que les agents qui remplissent ou rempliront MEMO le font ou le feront CONTRAINTS et FORCÉS sans adhésion aucune à l'outil.

Nous rappellerons que les appels au boycott émanaient des syndicats nationaux SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES et CGT FINANCES PUBLIQUES, ainsi que du syndicat national FO DGFIP qui a soutenu « séparément » le boycott de MEMO et appelé au retrait de cette application. Ces trois syndicats nationaux ont totalisé près de 65 % des votes au CTR. Les différents communiqués qui ont suivi de la part de ces mêmes organisations nationales pour dénoncer les intimidations et menaces, notamment locales, et détailler l'inutilité et la nocivité sur les conditions de travail de MEMO sont également sans équivoques !

A l'occasion de l'audience intersyndicale du 03/04/2017, Mme GABET, chef du service contrôle fiscal à la DGFIP a déclaré ne pas être informée de l'existence de menaces de sanctions disciplinaires. Pourtant, ces menaces de sanctions sont désormais avérées.

Une fois de plus, et ce n'est pas une surprise, la DG ne tient pas ses promesses. C'est malheureusement devenu une habitude. N'est-ce pas Philippe Parini qui, en sa qualité de Directeur Général, avait affirmé que la fusion DGI-CP ne ferait pas de perdants ? Pourtant, la « fiscalisation » des IFDD n'a pas contribué à améliorer le pouvoir d'achat des agents du contrôle fiscal, loin s'en faut.

Localement, depuis 2000, la Direction avait justifié le passage à treize dossiers par vérificateur par la nécessité de compenser la décharge des collègues qui faisaient de l'assistance ACL. Pourtant, depuis la création du SIII dont les agents ne sont pas tenus de faire des vérifications de comptabilité et malgré les relances régulières des organisations syndicales, les objectifs ont été maintenus et depuis peu généreusement réduits à 12,5 dossiers. Il est pour le moins paradoxal de s'obstiner à maintenir un objectif supérieur à 12 dossiers alors que le flux de 3909 n'a jamais été aussi faible.

Il figure pourtant dans les principes de base du « bon management » qu'il faut notamment susciter l'adhésion des personnes pour que les performances d'un service soient au plus haut. Les récents résultats calamiteux du baromètre social auraient dû inciter la Direction à davantage tenir compte de l'avis des agents et des instances représentatives avant d'imposer RIALTO Memo. La forte baisse des agents de la DIRCOFI Ouest optimistes sur leur avenir au sein de leur service qui est passé de 47 % à 34 % en seulement un an témoigne du pessimisme des agents, tout comme le fait que seuls 18 % des agents de la DIRCOFI Ouest pensent que le climat social au sein de la DGFIP est bon.

Alors, la Direction ne doit pas se réjouir de la fin du boycott, car ce passage en force va accroître l'amertume, la rancœur et la défiance de la part des agents du contrôle fiscal envers elle, alors que leur motivation et leur implication ont été longtemps et unanimement reconnues.

**La Direction aura peut-être l'impression d'avoir remporté une victoire, mais elle a surtout perdu, une nouvelle fois, les batailles de la crédibilité et de la légitimité.**